



**LÉGENDE**

-  LIMITE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE
-  LIMITE DES ZONES
-  PARC LINÉAIRE
-  AXE DE CEINTURE
-  DEMI-ÎLOT
-  ESPACE LIBRE DE CONSTRUCTION



ANNEXE I =  
 PLAN RELATIF AU GROUPE FORMÉ DES ZONES  
 104-H-168.02, 105-H-165.17, 113-HP-167.05 ET 115-R-150.01

**VILLE DE QUÉBEC**  
 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
 DU TERRITOIRE  
 DIVISION DE L'URBANISME

Date du plan :	2007-09-14	No du plan :	RVQ1131-1
No du règlement :	RVQ-1131	Mise en vigueur :	
Préparé par :	J.M.	Échelle :	1:3500

Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire